



Hors-série VALHOR en partenariat avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité.



«PLACE AU VÉGÉTAL!»

En cette période marquée par des bouleversements climatiques, économiques, géopolitiques, nous faisons le pari de la résilience des territoires grâce au végétal et aux alliances entre acteurs qu'ils soient élus ou professionnels.



© C. Torquat

Pépinieristes, horticulteurs, semenciers, grossistes, fleuristes, jardinerie, détaillants non spécialisés, services de vente en ligne de végétaux, mais aussi

entreprises du paysage et paysagistes concepteurs sont autant de maillons de la chaîne indissociable de la filière du végétal. Ils affirment leur engagement et le dynamisme de la filière du végétal au service des collectivités et de nos territoires.

Ce hors-série insiste sur l'importance de la planification intégrant le végétal et la biodiversité pour créer des connexions entre urbanisme, paysage et écologie. Quels outils mobiliser, quels leviers activer? Comment agir concrètement? Comment relever le défi de la densification et de la revitalisation des cœurs de ville? Quelles réponses techniques apportent les professionnels aux questions de sobriété des espaces verts et de nature de demain? Ce hors-série a vocation à vous donner quelques clés pour ouvrir la réflexion sur ces sujets. Car le végétal est plus puissant qu'on ne le croit: il apporte des réponses multiples et durables aux enjeux de la ville. Place maintenant à l'action, place au végétal!

Catherine Muller,
Présidente de VALHOR

LE VÉGÉTAL DANS LA PLANIFICATION URBAINE

Les documents de planification, tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU), sont devenus des projets stratégiques et politiques à part entière. Ils sont désormais incontournables pour conforter la place du végétal et de la biodiversité dans les aménagements urbains tant publics que privés. Éclairage.

Dans un contexte global de lutte contre l'artificialisation, de sobriété foncière et de renaturation de la ville, la planification, alors même qu'elle est à la base de tout aménagement, est souvent paradoxalement déconnectée du monde des espaces verts. Ces derniers risquent d'ailleurs d'en être exclus à moins d'être protégés au titre des PLU.

Pour y voir plus clair, l'association Plante & Cité a réalisé un vaste programme fondé sur une grande enquête menée auprès des territoires de 2018 à 2022. Cette étude a bénéficié du soutien de VALHOR, des ministères en charge de l'écologie et de la cohésion des territoires ainsi que de la région Pays de la Loire. L'objectif? Aider les collectivités territoriales et les acteurs de l'aménagement à mieux intégrer le végétal et la biodiversité dans la planification urbaine. Pour obtenir des effets concrets, les collectivités peuvent en effet actionner un ensemble de leviers pour agir en complémentarité sur toute la chaîne d'actions (voir schéma à la page suivante). Favoriser l'interdisciplinarité entre les élus et le dialogue interservices pour faire équipe pour plus de nature et de végétal est à cet égard essentiel. L'engagement et le soutien des collectivités permet par ailleurs de mobiliser des moyens, d'animer l'action au quotidien et d'assurer sa pérennité sur le long terme. Enfin, les volets de formation et de sensibilisation complètent ces facteurs de réussite. Parallèlement, comme le rappelle Michel Audouy, paysagiste concepteur, secrétaire

général de VALHOR, « l'écologie nous invite à raisonner en termes de protection et de continuités (trames vertes, bleues, brunes et noires). En ce sens, les plans locaux d'urbanisme comme les schémas de cohérence territoriale peuvent être des outils efficaces pour planifier les espaces plantés à toutes les échelles, et plus largement le paysage des territoires urbanisés. Dans ces circonstances, des compétences en matière de milieux naturels, de sols, de traitement de l'eau, de gestion des espaces et de choix des végétaux sont ●●●





nécessaires.» Autrement dit, les savoirs et les savoir-faire des professionnels de l'horticulture et du paysage en matière de réalisation et de création de milieux vivants sont partie intégrante de la ville et des territoires de demain.

L'étude a abouti à la rédaction d'un recueil de 12 fiches proposant des recommandations opérationnelles autour de quatre domaines d'action : connaître, protéger, urbaniser, gérer. Parmi celles-ci, nous avons choisi d'en mettre ici deux en évidence.

Comment mobiliser les orientations d'aménagement et de programmation ?

Les OAP sont situées à l'articulation de la planification et de la conception. Ce sont des pièces obligatoires des PLU qui guident les porteurs de projet et permettent d'afficher les objectifs de la collectivité concernant la création et la protection du végétal et des espaces de nature, et d'insuffler des logiques d'aménagement. Elles peuvent porter sur un secteur donné ou avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique. En l'état actuel, la mobilisation des OAP pour le végétal, la nature et les sols n'est pas suffisamment généralisée.

« Pour penser urbanisme et nature, il est indispensable d'actionner une diversité de leviers d'action, en complémentarité dans les différents champs que sont la planification, l'aménagement et la gestion. »

Sandrine Laramendy, paysagiste conceptrice et urbaniste, chargée d'étude à Plante & Cité

À quels autres outils du règlement de PLU recourir ?

D'autres dispositifs sont à disposition pour faciliter la végétalisation du bâti, permettre la circulation de la petite faune, sanctuariser des espaces de pleine terre en cœur d'îlot, respecter des distances de recul pour le bien-être des végétaux, limiter l'imperméabilisation ou encore contraindre la réutilisation des eaux pluviales... On peut même arriver dans certains cas à des obligations de démolir. Le duo de tête des leviers mobilisés dans plus de 70 % des PLU est constitué des obligations de créer des espaces verts ou espaces

de pleine terre (71 %) et des obligations d'installations de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (71 %).

Ces règles peuvent être très efficaces à la condition d'être simples, précises et vérifiables. Il faut également trouver le bon compromis entre l'optimisation du foncier pour la construction et la réservation d'espaces suffisants pour les espaces de nature. S'interroger sur la mobilisation de ces outils dès le début de l'élaboration des plans permet de les présenter aux décideurs au même titre que les sous-secteurs du zonage ou la localisation des continuités écologiques. C'est sur cette base que les arbitrages pourront être effectués en toute connaissance de cause.

Plante & Cité
Ingénierie de la nature **en ville**

Pour en savoir plus

Laramendy S., Chollet M., *Végétal et espaces de nature dans la planification urbaine – Recueil de fiches actions, en accès libre sur www.plante-et-cite.fr*

La complémentarité des leviers d'actions



CONNAÎTRE

- Végétal et espaces de nature, tissu urbanisé, sols
-
- Fonctionnements écologiques
-
- Inventaires naturalistes
-
- Mesure d'urbanisation
-
- Suivi de l'évolution
-
- Démarches volontaires (plans, chartes)
-
- Représenter
-
- Diffuser



PROTÉGER

- Zonage de protection
-
- PLU (N, A, EBC, L151-19 et L151-23)
-
- Hors PLU (sites classés, réserves naturelles régionales, zones couvertes par des arrêtés de protection de biotope...)
-
- Foncier
-
- Emplacements réservés
-
- Acquisitions



METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ÉCOLOGIQUE

- Espaces verts de nature publics
-
- Espaces agricoles et naturels – Jardins privés
-
- Mesures contractuelles et incitatives (mesures agro-environnementales, bail rural environnemental, obligations réelles environnementales, paiements pour services environnementaux, aides...)



URBANISER MIEUX

- Conception écologique et paysagère des projets
-
- Instruction des permis de construire
-
- Contrôle sur le terrain
-
- Sanctions
-
- Recycler du foncier – Réhabiliter du bâti
-
- Reconquérir des espaces de nature
-
- OAP thématiques et sectorielles
-
- Obligations (création d'espaces verts, plantations, eaux pluviales...) – Coefficients de biotope par surface – Distances – Reculs – Règles clôtures

Source: Plante & Cité

LYON: L'APPORT DES PROGRAMMES PARTICIPATIFS

La Ville de Lyon nourrit de grandes ambitions pour l'intégration de la nature en ville, en particulier dans les espaces privés et à l'échelle des quartiers. De nombreux projets impliquent les habitants dans la végétalisation : jardins de rue, jardin du Rosaire et étude du Parc des Balmes à Fourvière ; évaluation co construite et participative de la biodiversité des espaces végétalisés des habitats collectifs à Saint-Just ; plan vergers et forêts comestibles à la Buire (les neuf arrondissements de Lyon ont tous désormais au moins un verger urbain) ; projet « la rue des enfants » à Jean-Macé et à la Guillotière ; place du végétal à la Part-Dieu, second quartier tertiaire français et pôle d'échanges multimodal... Toutes ces actions découlent d'un seul mot d'ordre : travailler en interdisciplinarité et dans le dialogue avec les riverains et les élus locaux.

« Les facteurs de réussite sont essentiellement humains. S'enrichir des différents regards pour faire émerger des projets qui soient les plus diversifiés possible. »

Nicolas Husson, conseiller municipal de la Ville de Lyon en charge du projet du Parc des Balmes

NANTES: CONCRÉTISER LES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT

Parmi les nombreuses actions portées par la Ville de Nantes en faveur de l'intégration des espaces de nature, le projet Doulon Gohards est en pleine effervescence. Situé sur 180 hectares d'anciennes terres maraîchères, il s'appuie sur ce patrimoine pour créer un nouveau quartier renouant avec sa vocation agricole et mixant agriculture urbaine (cinq agriculteurs ont été sélectionnés par Nantes Métropole), espaces naturels, logements et services. Les travaux, en cours, conservent le caractère rural du quartier (végétation, murs en pierre, réservoirs d'eau). Ils font la part belle aux liaisons douces, en lien avec un réseau de petits cheminements et de grandes traversées qui distribueront à terme les différents hameaux et connecteront Doulon à la Loire. Autrement dit, ce sont 90 hectares de zones naturelles qui seront accessibles. Un parc avec de multiples usages (jeux, plaine de sport, espaces de convivialité, prairies, etc.) verra notamment le jour le long du ruisseau des Gohards, révélant ce cours d'eau aujourd'hui en partie masqué. Pour urbaniser mieux, les outils « secondaires » du PLU ont été utilisés pour une efficacité maximale.

« La palette d'outils mobilisables dans les documents d'urbanisme est large : plan pleine terre pour débitumer, outils pour la préservation des arbres existants, coefficient de biotope par surface (CBS), obligations de plantations, de recul, de clôtures, de gestion des eaux pluviales... »

Delphine Bonnamy, adjointe à la maire de Nantes, déléguée Agenda 21, nature en ville, jardins familiaux et partagés, végétalisation

> FOCUS

LE VÉGÉTAL, PIÈCE MAÎTRESSE DES PROGRAMMES « CŒUR DE VILLE » ET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le cas de Montauban (82)



© Dessain de ville

Première ville d'Occitanie signataire du plan « Action Cœur de Ville » en 2018, Montauban a prolongé son engagement en faveur de la vitalité de son centre-ville grâce à l'étude Montauban 2030 et au Plan Guide Paysager réalisé en 2019. Trois espaces majeurs en lien avec le Tarn ont ainsi été mis en exergue et sont à la base de la stratégie d'aménagement urbain : le Parc des rives du Tarn, le Grand Jardin du tour de ville et le Socle de la ville. L'ambition est de penser la totalité de ces structures paysagères au sein d'un même projet pour en garantir une mise en valeur cohérente à la juste échelle et répondre à l'ensemble des grands enjeux contemporains, qu'ils soient environnementaux, climatiques, paysagers, etc. Au cœur du Parc des Rives du Tarn, le site et poumon vert de Port-Canal est en passe de devenir un pôle de tourisme et de loisirs attractif, très attentif à la préservation de la biodiversité.

Le cas d'Orbec (14)

Orbec a été retenue pour figurer dans le programme des « Petites villes de demain » en 2021, une reconnaissance qui prolonge les efforts entrepris depuis 2014 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation du centre-bourg normand. Le volet paysager a permis de créer de nouveaux parkings à proximité du centre et met en valeur le patrimoine, les nouveaux aménagements et les commerces. Il a aussi adouci le côté minéral précédent et fait le lien entre le centre-ville et les espaces ruraux adjacents. La palette végétale a été particulièrement enrichie aussi bien en termes d'arbres ou cépées qu'en strate basse. Enfin, la gestion de l'eau pluviale a été intégrée dans un réseau adapté et une longue noue plantée.



© Arc en Terre

DES SEMENCES ET DES PLANTES POUR L'AVENIR



La sélection variétale innove constamment pour proposer des espèces adaptées aux besoins des professionnels et des collectivités. Elle joue un rôle fondamental en adaptant les caractéristiques de la plante à un environnement (qualité, sol, météo régionale) et à ses contraintes telles que les événements climatiques extrêmes, les nouveaux ravageurs ou les maladies. Aujourd'hui, ce sont notamment les qualités techniques et environnementales qui prévalent dans un contexte de moindres ressources et d'interdiction des traitements phytosanitaires. Le métier est complexe et de longue haleine, il faut jusqu'à 15 ans de recherches en moyenne pour établir une nouvelle variété de fleur ou de gazon en respectant les étapes suivantes : pépinière d'observation, tests de descendance, premiers choix, tests d'inscription par le CPTS* selon différents critères dits

* Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées.

« DHS » (variété distincte, homogène et stable) et « VATE » (valeur agronomique technologique et environnementale), autorisation ministérielle pour inscrire la nouvelle variété au répertoire, production selon les saisons... La recherche génétique est un des maillons de la chaîne : elle intègre les remontées du marché par les professionnels du paysage auprès des producteurs puis des sélectionneurs. Même si une nouvelle variété se distingue de l'existant, ce n'est pas de l'innovation de rupture. D'où l'importance, mais aussi la difficulté, d'avoir une vision prospective à 20-30 ans dans le cadre d'un dérèglement climatique qui s'accroît, d'autant qu'il faut désormais prouver l'utilité et l'intérêt d'une variété en termes de résistance, durabilité, tolérance et ce quel que soit son usage : parcs et jardins, surfaces urbaines, terrains de sport, toitures végétalisées... Sans réel progrès génétique, la variété est abandonnée.

En collaboration avec semae
Toutes les semences pour demain

Pour en savoir plus

Guide pratique des nouveaux gazons –
Végétaliser la ville
Émission « Parlons Gazon »
www.choixdugazon.org/pour-aller-plus-loin

PROFESSIONNELS DU PAYSAGE ET DÉCIDEURS PUBLICS: FAISONS ALLIANCE!

ZOOM SUR QUELQUES-UNES DE NOS PROPOSITIONS

Dans le contexte des scrutins 2022 et du renouvellement des instances politiques, la filière du végétal témoigne de son engagement pour garantir la transition écologique, énergétique et solidaire de notre pays, et publie ses *Convictions*.

Elle joue un rôle central dans la transition écologique: il faut donner sa place au végétal en tous lieux et en toutes circonstances.

Elle est compétitive en proposant des emplois nombreux et qui ont du sens.

Enfin, les métiers qu'elle représente ont besoin de soutien pour:

- 1 Sécuriser l'accès à l'eau et renforcer la protection des cultures en considérant notamment l'importance d'un arrosage raisonné pour garder le végétal vivant et pour pouvoir bénéficier de tous les services qu'il rend une fois vendu et planté.
- 2 Assouplir le droit de la commande publique pour faciliter l'accès des TPE et PME aux marchés, notamment par l'allotissement.
- 3 Mettre en œuvre un nouveau plan dédié à la nature en ville pour soutenir financièrement les collectivités.



Pour en savoir plus

Nos convictions sur www.valhor.fr

PROMOUVOIR LA FILIÈRE EN EUROPE



Le parc Jules Ferry de la ville de Lorient a été sélectionné pour représenter la France aux côtés de candidats de 12 pays en Europe au Green Cities Award 2022, une initiative du programme Cités vertes Europe. Ce concours a

vocation à révéler comment les collectivités peuvent agir sur la qualité de vie des villes par le paysage et le végétal. Situé en plein cœur de ville, ce poumon vert de 4 hectares a réussi sa mue et est devenu un pôle majeur du dynamisme et de l'attractivité de la ville grâce à la polyvalence des espaces et à la diversité de fonctions et d'usages. En 2021, c'est la Ville de Nantes avec son Jardin Extraordinaire qui était montée sur la première marche du podium !

www.thegreencity.eu



Rappelons que Lorient a été primée en 2020 par une Victoire du Paysage. **Les Victoires du Paysage sont un**

concours national organisé par VALHOR qui rassemble tous les deux ans depuis 2008 plus d'une centaine de participants. Le palmarès de l'édition de cette année sera révélé le 8 décembre 2022.

www.lesvictoiresdupaysage.com

Retrouvez toutes les informations sur les actions et engagements des professionnels du végétal dans la e-newsletter Lettre Cité Verte: www.citeverte.com

Le contenu de cette campagne de promotion reflète uniquement la position de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne et l'Agence exécutive européenne pour la recherche (REA) déclinent toute responsabilité quant à toute utilisation qui pourrait être faite des informations qui y figurent.